

Désignation :

Grillage Avertisseur à bande centrale large

Utilisation :

Dispositifs avertisseurs à caractéristiques visuelles, en matière plastique, pour canalisations enterrées.
Permet de prévenir de la présence d'un ouvrage enterré, permet d'identifier la nature de l'ouvrage et de préciser son orientation.

Normes de référence :

NF EN 12613 + Référentiel NF 113 pour les produits certifiés

La marque atteste la conformité au référentiel de Certification NF 113 et aux normes indiquées.

Les caractéristiques certifiées sont :

- la résistance mécanique,
- la tenue de la couleur,
- les caractéristiques visuelles de signalisation.

AFNOR Certification 11 rue Francis de Préssensé 93571 La Paine Saint-Denis Cedex.



DISPOSITIFS AVERTISSEURS

www.marque-nf.com

Tous nos produits ne sont pas certifiés. Se reporter au tableau ci-dessous pour voir le détail.

Matières :

Polyoléfine mono orientée.

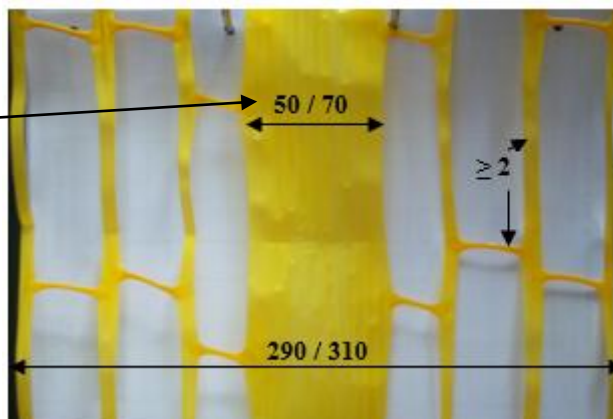
Tableau des dimensions, couleurs et produits certifiés NF :

Largeur (cm)	Longueur (m)	jaune	bleu
30	*		
50	*		

**Depuis le 28/09/2015, la déclaration de longueur associée à un produit certifié n'est plus une obligation (exception faite de la longueur de 25m destinées au grand public). Pour connaître les longueurs possibles commercialisées en fonction des largeurs, veuillez consulter notre service commercial.*

Aspect et dimensions (en mm) :

Mesure non normative,
sans tolérance, donnée à
titre d'information



Largeur et Longueurs :

Largeur (mm) : 300 ± 10

Longueurs (m) : 50m, 100m, pour connaître les autres longueurs possibles commercialisées, veuillez consulter notre service commercial.

Couleurs :

Jaune, bleue, rouge, vert, marron, violet, orange, blanc.

Marquage :

Pour être en conformité avec la norme de référence, le grillage doit comporter un marquage à des intervalles n'excédant pas 1m. Il doit comprendre au moins les informations suivantes : Nom du fabriquant, date de fabrication, EN12613.

La hauteur est entre 30 et 40mm.

Toute information supplémentaire de l'acheteur devant figurer en plus sur le marquage doit être communiquée à notre service commercial pour une étude de faisabilité.

Identification et traçabilité :

Chaque rouleau est identifié par le nom du fabricant et la date de fabrication.

Ces informations sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Conditionnement :

Chaque emballage du produit fini, sous forme de sac, protège du rayonnement solaire et permet un stockage extérieur d'une durée minimale de 3 mois, sans altération des caractéristiques du dispositif avertisseur.

Caractéristiques techniques :

Pas de corrosion, insensibilité à l'eau, aux produits chimiques et aux micro-organismes.

Propriétés dimensionnelles :

La largeur nominale du dispositif avertisseur, type 2, doit être déclarée par le fabricant. Les écarts admissibles sur la valeur déclarée par le fabricant doivent être de $\pm 10 \%$ ou de $\pm 10 \text{ mm}$, selon la plus faible des deux valeurs, à condition que la largeur minimale du dispositif ne soit pas inférieure à 50 mm.

Il est recommandé que la longueur nominale d'un dispositif avertisseur, type 2, conditionnés en rouleaux soit 100 m ou une valeur convenue entre le fabricant et l'acheteur.

Le périmètre interne maximal d'une maille du dispositif avertisseur, type 2, doit être 360 mm.

La largeur minimale des filaments qui forment les mailles d'un dispositif avertisseur, type 2, doit être la suivante :

- 2 mm lorsque le périmètre interne des mailles est supérieur ou égal à 160mm.

Propriétés mécaniques :

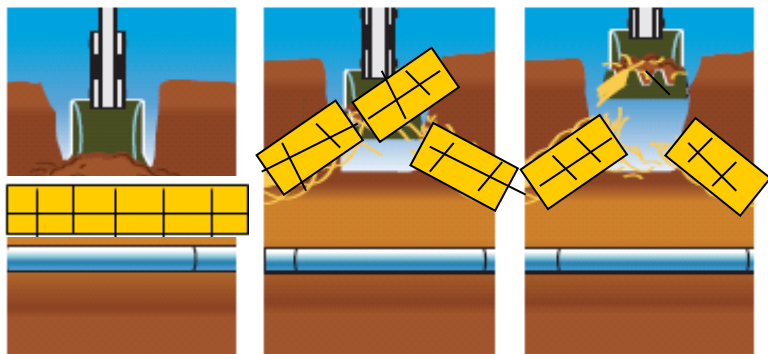
Pour un dispositif avertisseur, type 2, la résistance minimale à la rupture dans la direction longitudinale, ne doit pas être inférieure à 300 N.

Caractéristiques de pose :

Pour faciliter leur utilisation, le dispositif avertisseur doit présenter une planéité et une résistance mécanique longitudinale suffisantes afin de maintenir sa forme.

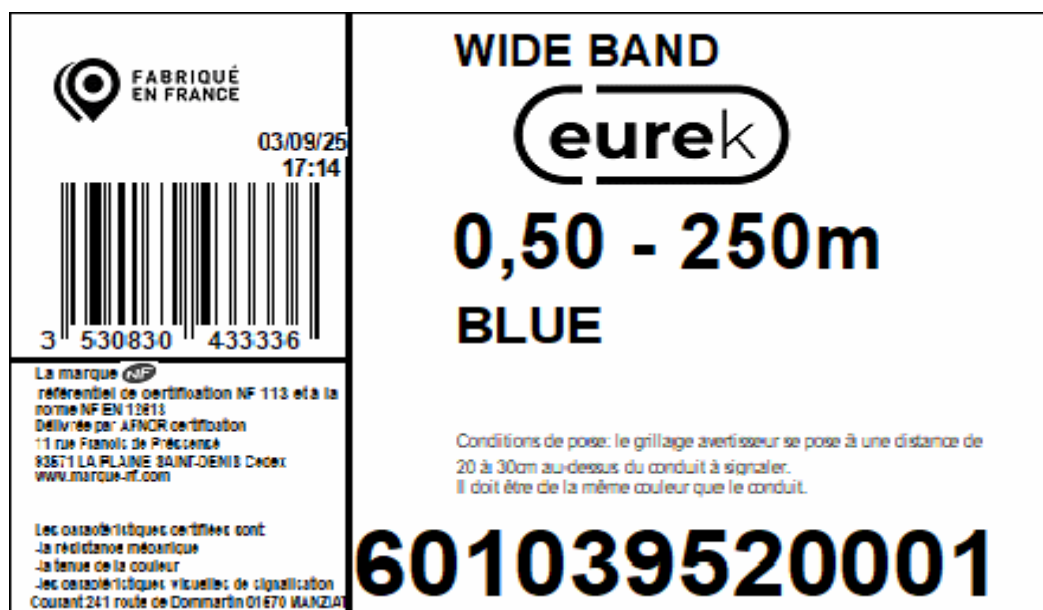
Caractéristiques visuelles de signalisation :

Le dispositif avertisseur doit présenter au moins à la fois une longueur minimale d'un seul tenant de 200 mm à l'extérieur du godet et au moins une longueur minimale d'un seul tenant de 200 mm dans la fouille simulée. La largeur minimale des longueurs visibles doit être de 2 mm. Voir schéma ci-dessous.

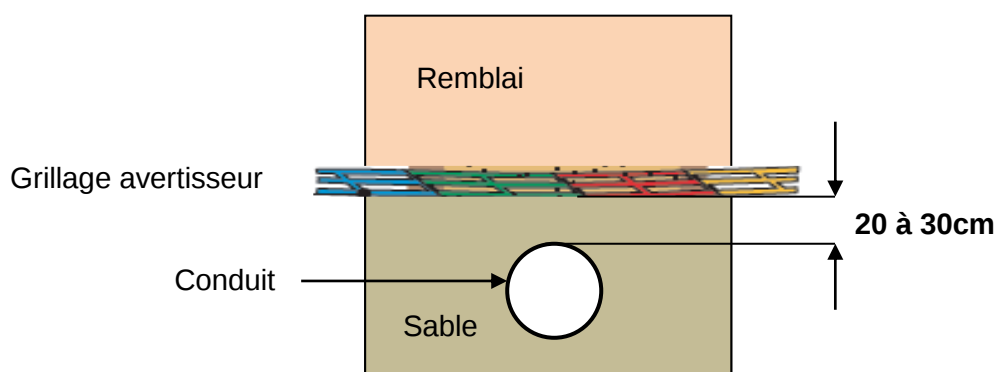


Ces informations sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'emballage comporte une étiquette avec les éléments suivants :



Mise en œuvre dans une tranchée :



A consulter :

Pour le montage et pose, consulter les normes suivantes :

NF P 98-331

Titre : Chaussées et dépendances Tranchées : ouverture, remblayage, réfection.

NF P 98-332

Titre : Chaussées et dépendances Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.

XP P16-003

Titre : travaux à proximité de réseaux : prévention des dommages et de leurs conséquences.